

Contrat de location du Triporteur de Veloxygène 90

Entre :

L'association Véloxygène 90

18 rue de Brasse – 90000 BELFORT

Représenté/e par :d'une part.

Et :

L'intéressé/e :d'autre part.

Demeurant :

Engagement de Veloxygène 90 :

Après réception du présent contrat daté et signé, accompagné d'un chèque de caution de 3000 euros ainsi que d'un chèque du montant de la location (à l'ordre de Veloxygène 90), Veloxygène 90 s'engage à fournir :

- Un triporteur Amsterdam Air

Engagement de l'intéressé/e :

L'intéressé/e reconnaît que l'association Véloxygène 90 lui fournit un triporteur Amsterdam Air en parfait état de marche. Véloxygène 90 ne pourra donc pas être tenue pour responsable en cas d'accident, et l'intéressé/e s'engage à n'intenter aucune poursuite à l'encontre de l'association Véloxygène 90 en cas d'accident.

L'intéressé/e s'engage à redonner le triporteur Amsterdam Air à l'association Véloxygène 90 après la période de location défini dans le présent contrat.

L'intéressé/e accepte que la caution ne lui soit pas reversée (en partie ou en totalité) en cas de détérioration ou de non restitution.

TARIFS DE LOCATION

	Adhérents Véloxygène 90	Non adhérents
1/2 journée	Gratuit* puis 6 €	12 €
1 journée	8 €	20 €
2 journées	11 €	24 €
Journée supplémentaire	5 €	10 €

* une fois par an

Les tarifs s'entendent « Total à payer », TVA non applicable – article 293B du CGI

DATES DE LOCATION

Du/...../..... au/...../..... inclus.

Fait à Belfort, le/...../.....

Véloxygène 90,

L'intéressé/e :

Représenté/e par :

signature

signature